

PRÉFET DU VAR

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Le Directeur Départemental

à

Toulon, le 12 janvier 2015

Service Environnement et Forêt forêt-DFCI

M. et Mme BALAS Jean et Isabelle Les Hautes Ribbes. Le Mas Tropo 83120 SAINTE MAXIME

Bureau .Défrichement

Affaire suivie par:
Brigitte BERTOLINO
Téléphone 04 94 46 81 94
Fax 04 94 46 82 16

Courriel: brigitte.bertolino@var.gouv.fr

Objet : Dossier incomplet d'une demande d'autorisation de défrichement

Demande de pièces complémentaires

Référence.: Dossier n° 14.543/13 (à rappeler dans toute correspondance)

Commune: SAINTE MAXIME - Lieu-dit: LES HAUTES RIBBES

Section - Parcelle: B 485

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement reçu le 9 décembre 2014 établie au nom de M. et Mme BALAS Jean et Isabelle, ne peut être instruit en l'état du fait de pièces manquantes. Vous voudrez bien nous fournir, en double exemplaire :

• Etude d'impact ou décision de l' Autorité Environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact (examen au cas par cas).
Il vous appartient de saisir l'Autorité Environnementale PACA pour examen au cas par cas de votre dossier de défrichement. Renseignements et formulaires disponibles sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL):
http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/saisir-l-autorite-environnementale-a4000.html

Votre dossier ne sera déclaré **complet** qu'après réception des pièces demandées ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Her

Le Chef Technicien

Site INTERNET à consulter pour plus d'informations: <u>www.sigvar.org</u> rubrique « forêt varoise » *défrichement*